



IntAirieur, un label pour mesurer et contrôler la qualité de l'air intérieur

15/11/2017

Créé à l'initiative de l'Association pour la qualité de l'air intérieur (APQAI), ce label permet de valoriser l'engagement des professionnels auprès du grand public.



© IMMOLAB - Le nouveau label de qualité de l'air intérieur

Avec près de 20 000 décès prématurés causés et des coûts socio-économiques (prises en charge des soins, perte de productivité...) estimés à 19 milliards d'euros, la mauvaise qualité de l'air intérieur est un problème sur lequel les autorités et le grand public réclament la plus grande transparence possible. Il est donc demandé aux professionnels de s'engager, en particulier sur les logements neufs.

Pour répondre à cette demande croissante, l'association APQAI (Association de Promotion de la Qualité de l'Air intérieur), qui réunit acteurs publics, opérateurs privés et citoyens, a mis sur pied le label IntAirieur, 1er protocole de valorisation de la Qualité de l'Air Intérieur dans les logements neufs.

Délivré par un organisme ad'hoc baptisé Immolab, ce label propose ainsi aux premiers concernés, les promoteurs et les bailleurs sociaux, un référentiel simple et fiable qui à l'image des autres certifications environnementales, permet de mettre en place un affichage de qualité reconnu aussi bien par les professionnels que par le grand public. Leur engagement en faveur de la Qualité de l'Air dans les bâtiments devient ainsi un élément distinctif valorisable aussi bien auprès des collectivités locales et des aménageurs que des usagers et des futurs acquéreurs.



Comment ça marche ?

La demande de labellisation est formulée par le maître d'ouvrage avant le dépôt du permis de construire. Un auditeur agréé contrôle l'opération en phases programme, conception et réception et à la demande du maître d'ouvrage pendant l'exécution. A l'issue de ce protocole, le label est délivré au maître d'ouvrage.

Intérieur article son étude autour de 4 grands axes :

– **La sensibilisation des différents intervenants** par la rédaction d'une charte chantier (transport et stockage des matériaux, propreté du chantier, condition de mise en oeuvre,...) et **la pérennisation de la démarche** en planifiant les opérations d'entretien et de maintenance... et par la remise d'un guide de bonnes pratiques aux occupants.

– **L'intégration du bâtiment dans son environnement** avec le recensement de l'ensemble des sources potentielles de pollution à proximité du projet (pollution de l'air, des sols...), étude du climat,... et la vérification de la prise en compte de ces contraintes dans la conception (choix de l'orientation du bâtiment, sélection des espèces végétales,...).

– **Les équipements, produits et matériaux de construction**, choisis pour leurs faibles émissions de polluants (revêtements de sols, peintures, colles...) qui seront mesurées dans les logements à la livraison.

– **Le renouvellement de l'air au sein du bâtiment** (performance du système de ventilation, mesure de l'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation, mesures des pressions différentielles aux bouches).